

# Deuxième Étape

## Enjeux et Objectifs



*A l'échelle de la vallée*

**1** Valorisation du cadre de vie des habitants des quartiers Est de la ville et notamment le quartier Ophite, par la création d'une coulée verte à l'usage des piétons et des cyclistes

**2** Référentiel architectural et urbain des hameaux et village

**3** Route pittoresque en pied de coteau dit « en paguère » et en relation avec la coulée verte inter-communale

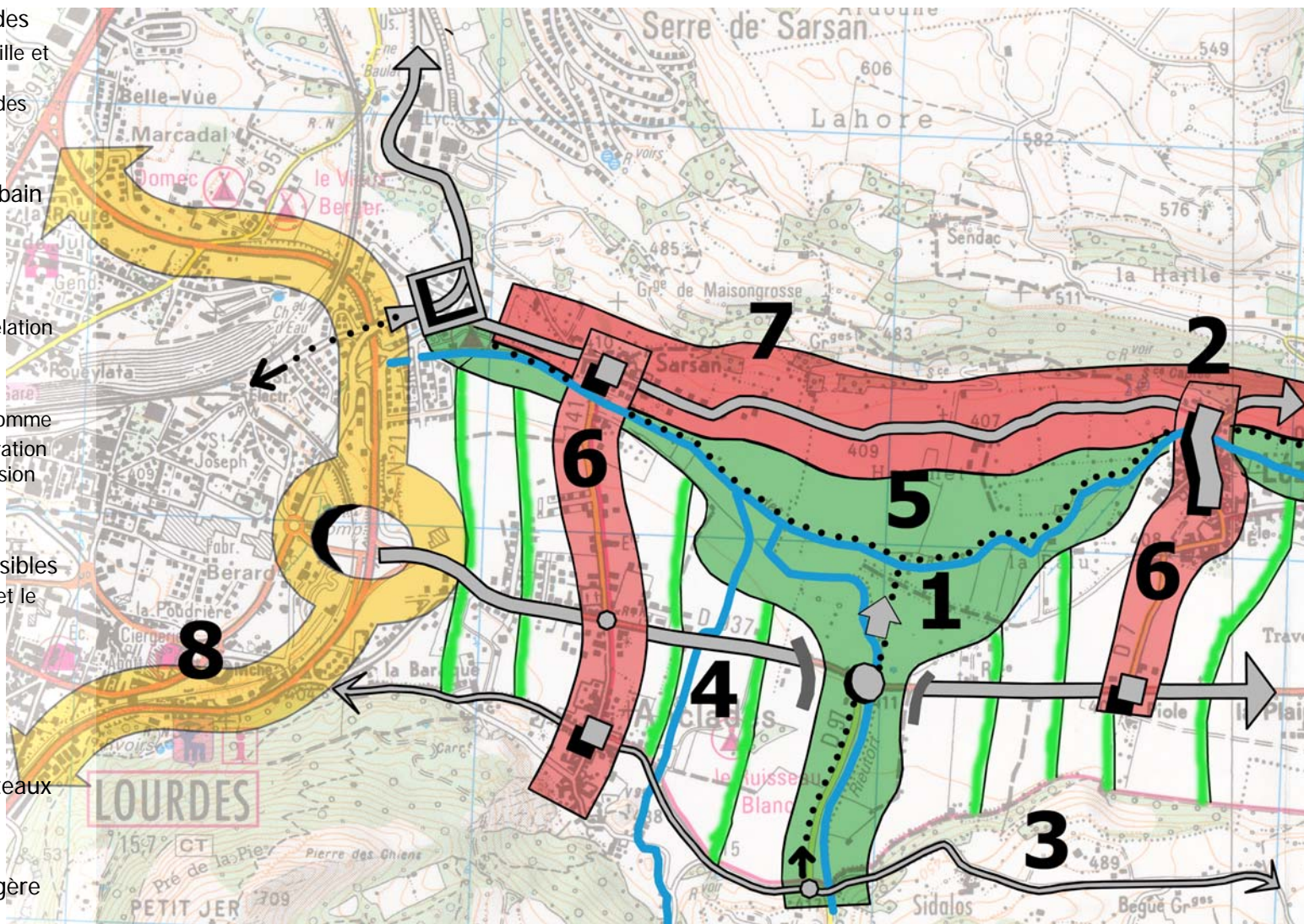
**4** Respect du parcellaire rural comme ossature filaire du projet de restructuration paysagère du cœur de vallée en prévision des extensions urbaines futures

**5** Préservation des espaces sensibles aux abords des ruisseaux des graves et le Rieutort

**6** Densification urbaine entre hameaux et village

**7** Urbanisation des pieds de coteaux dit « en soulan »

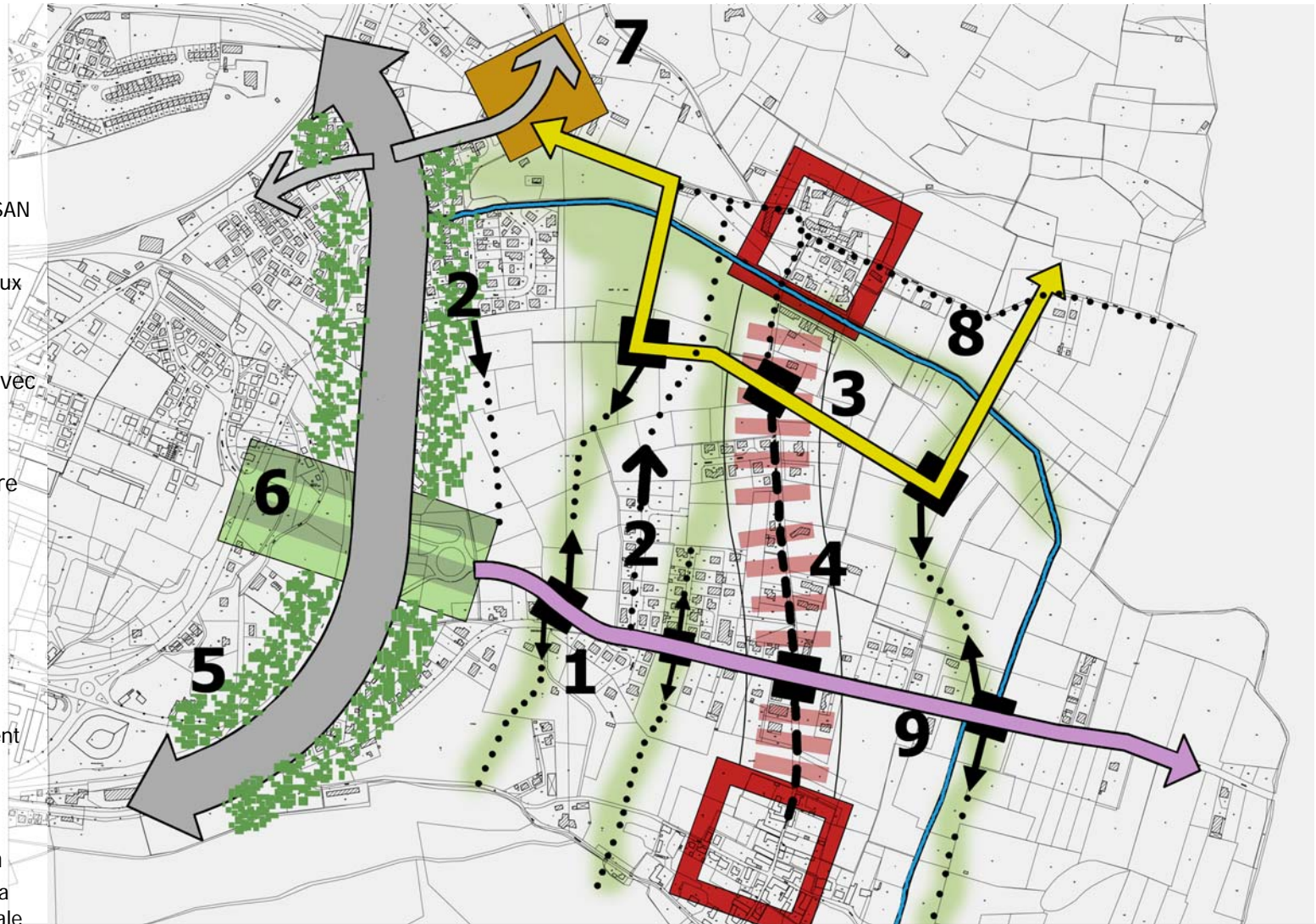
**8** Valorisation urbaine et paysagère de la rocade





*A l'échelle de la ZAC*

- 1** Entrée du quartier
- 2** Couture urbaine entre les lotissements
- 3** Évitement du hameau de SARSAN
- 4** Liaison urbaine entre les hameaux de SARSAN et ANCLADES
- 5** Limite urbaine et paysagère avec la rocade
- 6** Séquence urbaine et paysagère pour le piquage sur la rocade et l'intégration du garage Renault
- 7** Carrefour urbain et d'entrée piétonne dans la coulée verte et de liaison piétonne avec la ville
- 8** Une coulée verte comme élément majeur pour une ossature végétale du quartier et du cœur de la vallée.
- 9** Transformation de la route en avenue urbaine jusqu'à la porte de la coulée verte sur la route départementale



## 2.3 Principes urbanistiques

- 1** Structurer le quartier par trois noues paysagères rythmées tous les 110 à 120 mètres, en référence avec le tissu parcellaire du hameau d'Anclades
- 2** Maintenir une épaisseur minimum non constructible pour préserver les abords sensibles du ruisseau des Graves et créer un espace public de quartier à l'échelle de la vallée
- 3** Implanter les voies du quartier en suivant majoritairement l'orientation des noues paysagères (axe Nord / Sud)
- 4** Raccorder les voies existantes des quartiers pavillonnaires aux nouvelles voies créées dans la ZAC et favoriser les continuités urbaines
- 5** Organiser l'ensemble du bâti sur un parcellaire en lanière délimité par les noues paysagères
- 6** Ponctuer la trame viaire d'espaces publics structurants
- 7** Marquer l'entrée principale depuis la route départementale

